

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS
Pôle SPORTS
☐ 02.38.79.33.42
E-mail : sports@ville-saintjeandelaruelle.fr



**AVENANT n° 1
À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX signée le 6 décembre 2024**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Ville de Saint Jean de la Ruelle, représentée par Monsieur Fabien Rivière Da Silva, agissant en qualité de Maire, autorisé en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2023, d'une part,

et

L'association MDC Studio, représentée par son Président, Monsieur Stéphane Niot, sise 48 rue Raymond Gaudry 45140 Saint Jean de la Ruelle, d'autre part,

IL EST PROCÉDE, PAR VOIE D'AVENANT, AUX MODIFICATIONS SUIVANTES :

Article 1 :

Les articles 1 et 2 relatifs sont modifiés comme suit :

La mise à disposition de la salle de danse Louis Daudin - Complexe sportif Maurice Millet est consentie pour un stage de danse à la date et heures suivantes :

- Dimanche 29 juin 2025 de 13h00 à 19h30 au tarif horaire de 28 € (soit 6,5h x 28 = 182,00 €)

Article 2 :

L'annexe 6 est modifiée selon les dispositions de l'article 1 ci-dessus.

Les autres dispositions de la convention demeurent sans changement.

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le 20 mai 2025

Pour l'association MDC Studio
Le Président,
Stéphane Niot



Pour le Maire et par délégation,
la 1ère Adjointe en charge des sports, de la santé,
de l'autonomie et du handicap
Véronique Desnoues

